

**- REPARTITION DU REVERSEMENT DES MONTANTS DU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)**

M. le Maire synthétise le contexte et les éléments de la note relative au FPIC transmise par M. de CHOULOT le 20 août à l'ensemble des conseillers municipaux.

M. de CHOULOT précise que la portée de ce vote est essentiellement symbolique et vise à faire entendre la voix de la commune au sein de la Communauté de Communes.

M. BOLNOT ajoute que dans tous les cas, l'enjeu pour notre commune est de proposer des projets à soutenir par la CDC.

M. le Maire informe les Conseillers que suite à la position soutenue par Herry lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire, le Président de la CDC l'a contacté afin d'identifier de premiers projets au bénéfice d'Herry.

La délibération ci-dessous dont le modèle a été fourni par la CDC, est portée au vote :

*"Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité, de conserver la répartition dite "de droit commun" pour les prélèvements et d'opérer une répartition dite "libre" concernant le reversement des montants du Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'exercice 2020 à concurrence de 60% pour la Communauté de Communes et 40% du solde de droit commun revenant à chaque commune excepté Beffes qui conserve le solde de droit commun comme inscrit dans les tableaux annexés à la présente délibération."*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et du représenté, rejette cette délibération.

**- COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

M. le Maire fait part de la démission des membres désignés précédemment, il rappelle qu'il est président de cette commission, "de droit" puis il est procédé à l'élection.

Sont élus titulaires : Etienne de CHOULOT, Yves BOLNOT et Philippe DUMUR.

Sont élus suppléants : Clothilde TISSIER, Patrick PRESTAIL et Sophie SEILLIER.

**- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

M. le Maire rappelle que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Commissaires titulaires proposés :

Mesdames et Messieurs Etienne de CHOULOT, Benoit FRELAT, Michel CHABASSIER, Martine HAUTIN, Daniel GAUDRY, Pascal BOURREUX, Bernard VERNIAU, Cyril BRAULT-MOREUX,

Commissaires suppléants proposés :

Stéphanie EGROT, Patrick GALLAND, Simon GENTIL, Claude SOULET, Michel DUCLOUX, Jean-Marc CLAVIER, Benjamin LE MOING, ALain RENAULT,

Propriétaires de bois proposés :

Philippe de BRAQUILANGES, Patrick HOUDART, Dominique de MONTALIVET et Jérôme THIRIET,

Extérieurs à la commune proposés :

Jean-Paul FLEURIET, Philippe DUMUR, Marcel POIRIER et Eric BOULMIER.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette liste.

#### **- SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS**

M. le Maire présente le tableau des subventions allouées au titre de l'année 2019, demandées au titre de 2020 et proposées par la commission des associations.

Constat est fait que peu d'associations ont effectué une demande formelle.

M. BOLNOT rappelle que l'attribution d'une subvention est régie par des règles :

- l'association rédige et motive officiellement sa demande dans un courrier adressé à la mairie,

- elle joint un budget prévisionnel à sa demande,

- elle justifie de l'utilisation de la subvention accordée en remettant un compte-rendu financier dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :

1/ Informer les associations :

- qu'elles adressent leur demande accompagnée des pièces justificatives avant le 20 septembre, si elles ne l'ont pas déjà fait ;

- que le Conseil Municipal statuera sur la subvention accordée lors de sa réunion du 25 septembre ;

- qu'à défaut de fourniture des éléments, le montant de la subvention accordée au titre de l'année 2020 sera ramené à 30% du montant versé au titre de l'année 2019.

2/ Rencontrer les présidents des associations afin d'échanger sur l'usage de la subvention déjà perçue et sur l'objet de leur nouvelle demande.

Le Conseil Municipal précise qu'il dérogera aux règles et décisions ci-dessus pour la Coopérative Scolaire, l'ASCH et la FNACA.

#### **- TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE AUX USAGES**

M. le Maire fait part d'un projet d'installation par EDF, d'un transformateur entre Les Usages et les Bonnins et indique que l'avis du Conseil Municipal est sollicité. Le Conseil émet un avis favorable.

#### **- NOMINATION DE DELEGUES**

Est nommé délégué du Comité National d'Action Sociale (CNAS) : M. Dominique

MAITREPIERRE.

Est nommé délégué Défense : M. Philippe DUMUR.

Est nommé délégué Sécurité Routière : Jonathan HANRION.